

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES du dossier de demande de dérogation à la protection des espèces protégées

Projet de consolidation et de restauration de
l'église de Saint-Médard (55)
Mairie de Rancourt-sur-Ornain



Rainette
110 rue des Quatre Éléments
54340 POMPEY

info@rainette-ecologie.com

www.rainette-ecologie.com

Date
14.05.2024

Version 1.1



Révision

N° de version	Date	Rédaction	Validation	Objet de la mise à jour
1.0	07.05.2024	Laetitia BELMONTE	Camille POESY	Rédaction du dossier de dérogation
1.1	14.05.2024	Laetitia BELMONTE	Camille POESY	Rédaction du dossier de dérogation

Sommaire

Révision.....	1
Sommaire.....	2
Table des illustrations.....	3
Bibliographie	4
Annexe 1 : Listes des espèces et objet de la demande de dérogation.....	5
Annexe 2 : CERFA n°13 614*01 de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées .	6
Annexe 3 : CERFA n° 13 616*01 de demande de dérogation pour la capture/enlèvement, destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animal protégées.....	8
Annexe 4 : Présentation détaillée des espèces protégées concernées par la demande de dérogation	10
1.1. L'avifaune.....	10
1.1.1. Effraie des clochers.....	10
1.1.2. Rougequeue noir	12
1.1.3. Moineau domestique.....	14
1.2. Chiroptères	16
1.2.1. Grand murin/Sérotine commune	16
1.2.2. Pipistrelle commune.....	19

Table des illustrations

PHOTOS

Photo 1 : Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>), © Peter Trimming, 2011.....	10
Photo 2 : Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>), © El Golli Mohamed, 2016	12
Photo 3 : Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), © Fir0002, 2008.....	14
Photo 4 : Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), © Ludovic Jouve.....	16
Photo 5 : Séroline commune (<i>Eptesicus serotinus</i>), © Ludovic Jouve	16
Photo 6 : Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), © Ludovic Jouve.....	19

FIGURES

Figure 1 : Répartition nationale de l'Effraie des clochers	11
Figure 2 : Répartition nationale du Rougequeue noir.....	13
Figure 3 : Répartition nationale du Moineau domestique.....	15
Figure 4 : Répartition nationale du Grand murin.....	17
Figure 5 : Répartition nationale de la Séroline commune.....	18
Figure 6 : Répartition nationale de la Pipistrelle commune.....	20

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE LIÉE À L'EXPERTISE FAUNISTIQUE

Aquageosphere, 2023. Réponse à l'avis de la MRAe PACA sur le projet de création d'un parc de stationnement à Théoule-sur-Mer. Commune de Théoule-sur-Mer. 56 p.

Arthur, L., 2023. Eglises, chauves-souris et éclairage [en ligne].

Bionetal, 2024. Nettoyant de toitures Bionetal - Certifié ECOCERT - Préventif et curatif - Détruit les dépôts verts et l'encrassement - Concentré - 100% d'origine naturelle. In : Bionetal Nettoyants écologiques [en ligne].

Dubos, T., 2010. Des refuges pour les chauves-souris : une opération pour l'adoption de pratiques d'entretien du bâti favorables aux chiroptères en Bretagne. n° 25. p. 5.

Fairon, J., Busch, E., Petit, T., et Schuiten, M., 2003. Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments. Wallonie. 81 p.

GCP, et CREN., 2009a. Gîtes artificiels à Chauves-souris.

GCP, et CREN., 2009b. Rénovation des bâtiments et conservation des chauves-souris.

Martin, C., Perrono, T., et Normand, B., 2023. Diagnostic écologique Eglise Saint-Hilaire-des-Loges (85).61 p.

Rousselot, C., Claeys, S., et Lonfils, N. Habitat vivant : co-habiter avec la faune dans le bâti.

SFEPM. Opération : refuges pour les chauves-souris - Guide technique.

Suarez, L., et Amirault, G., 2021. Guide pour la prise en compte des chiroptères dans les projets d'aménagements à la Réunion.39 p.

Annexe 1 : Listes des espèces et objet de la demande de dérogation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Objet de la demande de dérogation	
		Destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (CERFA n° 13 614*01)	Capture/enlèvement, destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animal protégées (CERFA n° 13 616*01)
Aviafune			
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	X	X
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X	X
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	X
Chiroptères			
<i>Myotis myotis/ Eptesicus serotinus</i>	Grand Murin/ Sérotine commune	X	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	X

Annexe 2 : CERFA n°13 614*01 de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
 DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Rancourt-sur-Ornain

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 20 Rue principale

Commune Rancourt-sur-Ornain

Code postal 55800

Nature des activités : Administration locale de la commune : urbanisme, état civil, gestion des équipements publics, gestion des services publics, sécurité et affaires sociales

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Observée au niveau des combles de l'église avec des pelotes de réjections trouvées sur le sol de la nef, orgue, clocher et combles
B2 Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochurus</i>)	Nid observé avec la présence d'un individus côté-ouest de la nef au-dessus de l'orgue
B3 Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Deux nids en construction entre les vitraux et le grillage attenant côté sud avec présence de plusieurs couples
B4 Grand Murin/ Sérotaine commune (<i>Myotis myotis/Eptesicus serotinus</i>)	Une Sérotaine commune observée en transit. Six amas de guano observés au niveau de la nef
B5 Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Guano trouvé au pied d'un tableau accroché au mur du bras sud du transept

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 La consolidation et la restauration de l'église de Saint-Médard a pour objectif d'assurer sa préservation et permettre sa réouverture pour cause d'affaissements importants de l'édifice. Celle-ci est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 novembre 1994.

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction d'habitats favorables à ces espèces dans le cadre des travaux de restauration de l'église
 Habitat de repos et de reproduction.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Ecologie

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date : Période des travaux, soit durant les 5 phases de travaux

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Meuse

Cantons :

Communes : Rancourt-sur-Omain

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf dossier de demande de dérogation, Partie C

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Compte-rendus de suivi, Cf Dossier de demande de dérogation, Partie C

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux libertés et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rancourt sur Omain le 19/05/2024
 Votre signature



Le Maire
 Christian MICHEL

Annexe 3 : CERFA n° 13 616*01 de demande de dérogation pour la capture/enlèvement, destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

cerfa
 N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Mairie de Rancourt-sur-Ornain**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° **20** Rue **principale**
 Commune **Rancourt-sur-Ornain**
 Code postal **55800**
 Nature des activités : **Administration locale de la commune : urbanisme, état civil, gestion des équipements publics, gestion des services publics, sécurité et affaires sociales**
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Effraie des clochers (Tyto alba)		Observée au niveau des combles de l'église avec des pelotes de réjections trouvées sur le sol de la nef, orgue, clocher et combles
B2 Rougequeue noir (Phoenicurus ochurus)		Nid observé avec la présence d'un individu côté-ouest de la nef au-dessus de l'orgue
B3 Moineau domestique (Passer domesticus)		Deux nids en construction entre les vitraux et le grillage attenant côté sud avec présence de plusieurs couples
B4 Grand Murin/ Sérotine commune (Myotis myotis/Eptesicus serotinus)		Une Sérotine commune observée en transit. Six amas de guano observés au niveau de la nef
B5 Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)		Guano trouvé au pied d'un tableau accroché au mur du bras sud du transept

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 La consolidation et la restauration de l'église de Saint-Médard a pour objectif d'assurer sa préservation et permettre sa réouverture pour
 Suite sur papier libre cause d'affaissements importants de l'édifice. Celle-ci est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 novembre 1994.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épauvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Perturbation des espèces suite à la destruction de leur habitat ainsi que du déplacement des mesures de compensation.**

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : **Ecologue**

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date : **Période des travaux, soit durant les 5 phases de travaux**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Grand Est**

Départements : **Meuse**

Cantons :

Communes : **Rancourt-sur-Ornain**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Cf dossier de demande de dérogation, Partie C**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Compte-rendus de suivi, Cf Dossier de demande de dérogation, Partie C**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Mairie de Rancourt-sur-Ornain
 55800
 15/05/2024
 Signature : **Christian MICHEL**

Annexe 4 : Présentation détaillée des espèces protégées concernées par la demande de dérogation

1.1. L'avifaune

1.1.1. Effraie des clochers

Présentation générale du cortège

D'après les inventaires, l'Effraie des clochers est présente en zone d'étude. L'espèce est **protégée**.



Photo 1 : Effraie des clochers (Tyto alba), © Peter Trimming, 2011

Biologie et écologie

L'Effraie des clochers est un rapace nocturne sédentaire et fidèle à son domaine vital. L'espèce est généralement solitaire en dehors de la période de reproduction. L'Effraie des clochers occupe le bocage, les zones de cultures, les petits villages, etc. Elle niche dans des milieux variés comme les cavités arboricoles et rupestres mais le bâti humain est largement préféré en région (clochers, greniers, granges, hangars, etc.). Le nid est très sommaire, voire inexistant et les œufs sont pondus à même le substrat. Pour chasser, l'Effraie des clochers parcourt les espaces ouverts à semi-ouverts comme les prairies, vergers, friches, cultures agricoles, à la recherche de petits rongeurs comme le Campagnol des champs.

La taille du domaine vital dépend de la disponibilité de proies et de sites de nidification. On compte entre 90 ha et 136 ha pendant la période de reproduction et entre 363 ha et 465 ha après l'élevage des jeunes jusqu'à la fin novembre.

Statuts réglementaires

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Directive Oiseaux	/
Convention de Berne	Annexe II
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure

Liste rouge régionale	/
Espèce déterminante de ZNIEFF	Nicheuse probable ou certaine
Menaces et causes de déclin	
<p>Le remembrement des zones bocagères et l'augmentation du trafic routier et autoroutier sont les principales causes du déclin de l'Effraie des clochers en France. L'évolution du bâti rural, ainsi que la condamnation des accès aux clochers d'églises privent l'espèce d'un grand nombre de sites de reproduction. D'autres menaces sont également identifiées : utilisation croissante des pesticides et des rodenticides, lignes électriques, disparition des prairies naturelles, etc.</p>	
Répartition nationale (d'après MNHN, 2024)	
	

Figure 1 : Répartition nationale de l'Effraie des clochers

1.1.2. Rougequeue noir

Présentation générale du cortège

D'après les inventaires, le Rougequeue noir est présent en zone d'étude. L'espèce est **protégée**.



Photo 2 : Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), © El Golli Mohamed, 2016

Biologie et écologie

Le Rougequeue noir a un mode de vie rupestre et niche dans des milieux naturels (falaises, rochers, éboulis, etc.) ou artificiels (diverses constructions humaines). Il a aujourd'hui une vaste distribution en plaine y compris dans les grands centres urbains. L'espèce est migratrice partielle, et certains individus hivernent en région. La saison de nidification commence en avril et s'achève en juillet. Le Rougequeue noir est semi-cavernicole, il peut ainsi établir son nid dans un trou de mur, dans un nichoir, sous un toit ou sur un élément de charpente. Le Rougequeue noir se nourrit de toutes sortes d'insectes et d'invertébrés qu'il trouve dans des habitats dégagés ou peu végétalisés, et consomme aussi des fruits et des baies à l'automne.

Statuts réglementaires

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Directive Oiseaux	/
Convention de Berne	Annexe II
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure
Liste rouge régionale	/
Espèce déterminante de ZNIEFF	/

Menaces et causes de déclin

Le Rougequeue noir n'est pas une espèce menacée en France. L'oiseau est commun et répandu sur son aire de répartition. Sa population est relativement stable et en augmentation dans plusieurs pays d'Europe.

Répartition nationale (d'après MNHN, 2024)



Figure 2 : Répartition nationale du Rougequeue noir

1.1.3. Moineau domestique

Présentation générale du cortège

D'après les inventaires, le Moineau domestique est présent en zone d'étude. L'espèce est **protégée**.



Photo 3 : Moineau domestique (*Passer domesticus*), © Fir0002, 2008

Biologie et écologie

Le Moineau domestique est nettement anthropophile et profite des cavités disponibles dans des bâtiments, façades, nichoirs, pour se reproduire. S'il est aujourd'hui bien présent en contexte urbain, son habitat de prédilection reste rural. Le Moineau domestique est omnivore et consomme aussi bien des graines, des boutons de fleurs, des restes de repas, que des insectes qu'il recherche dans les jardins, vergers, poulaillers, aires routières de stationnement, cultures agricoles, etc.

Statuts réglementaires

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Directive Oiseaux	/
Convention de Berne	/
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure
Liste rouge régionale	/
Espèce déterminante de ZNIEFF	/

Menaces et causes de déclin

Le Moineau domestique est commun et n'est pas menacé en France métropolitaine. Néanmoins plusieurs pressions anthropiques existent et certaines sont étudiées et avérées au Royaume-Uni : manque de nourriture en hiver résultant de l'agriculture intensive, augmentation du nombre de prédateurs (chats domestiques, rats, rapaces nocturnes), disparition des sites de nidification, augmentation du trafic routier mortifère, etc.

Répartition nationale (d'après MNHN, 2024)



Figure 3 : Répartition nationale du Moineau domestique

1.2. Chiroptères

1.2.1. Grand murin/Sérotine commune

Présentation générale du cortège

D'après les inventaires, le taxon Grand murin/Sérotine commune est présent en zone d'étude. Les 2 espèces sont **protégées**.



Photo 4 : Grand murin (*Myotis myotis*), © Ludovic Jouve



Photo 5 : Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), © Ludovic Jouve

Biologie et écologie

Le Grand murin occupe des gîtes vastes et chauds durant la période de mise-bas, notamment des combles et greniers, à condition que des ouvertures suffisamment grandes soient accessibles. Les nurseries, constituées de femelles, se situent majoritairement à proximité de grands massifs forestiers où le Grand murin chasse préférentiellement. En été, les mâles vivent isolément et fréquentent les cavités arboricoles, les nichoirs et les greniers au niveau des mortaises. Ses proies sont composées de gros invertébrés, chilopodes, araignées, hannetons, orthoptères, etc. En hiver, l'espèce se réfugie dans des gîtes souterrains comme des ouvrages militaires et d'anciennes mines. Certains individus tentent d'hiberner dans des combles mais succombent aux basses températures.

La Sérotine commune fréquente aussi bien le milieu urbain que le milieu rural. En été, les femelles se regroupent dans des toitures de bâtiments (habitations, églises ou châteaux), sous les ardoises, dans l'isolation ou dans la charpente. À l'inverse en hiver, les individus hibernent individuellement dans des interstices du bâti, d'ouvrages d'arts ou dans certaines cavités souterraines. Cette espèce chasse les insectes d'un vol lent au-dessus des prairies, dans les jardins, les vergers, le long des lisières boisées, etc. Son régime alimentaire est constitué de coléoptères, de lépidoptères ainsi que de diptères.

Statuts réglementaires

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Directive Habitats	Grand murin : Ann. II-IV Sérotine commune : Ann. IV
Convention de Berne	Annexe II
Liste rouge nationale	Grand murin : préoccupation mineure Sérotine commune : quasi-menacée
Liste rouge régionale	/
Espèce déterminante de ZNIEFF	Oui selon effectifs en hibernation, transit, estivage, nurserie et sur terrain de chasse

Menaces et causes de déclin

Concernant le Grand murin, les principales menaces identifiées sont les dérangements des colonies de parturition dans les combles de bâtiments publics ou privés, les travaux de rénovation réalisés entre mars et septembre, la pose de grillages anti-pigeons dans les clochers, les traitements chimiques des charpentes, l'illumination nocturne des bâtiments, etc. En hibernation, les murins sont sensibles aux perturbations humaines répétées, comme la spéléologie, les animations culturelles ou la recherche de minéraux. La fragmentation du territoire par des routes et les risques de mortalité qu'elles engendrent sont également évoqués dans la bibliographie.

Des menaces potentielles pèsent sur les colonies de Sérotine commune dans les églises et les bâtiments comme la pose de grillages pour empêcher l'entrée des pigeons, les traitements insecticides des charpentes et les opérations de rénovation. La Sérotine commune abandonne les gîtes dont les accès sont éclairés la nuit. La disparition des prairies permanentes, des pré-vergers et des haies à proximité des gîtes peut priver l'espèce de ses ressources alimentaires.

Répartition nationale (d'après MNHN, 2024)

Grand murin (*Myotis myotis*)

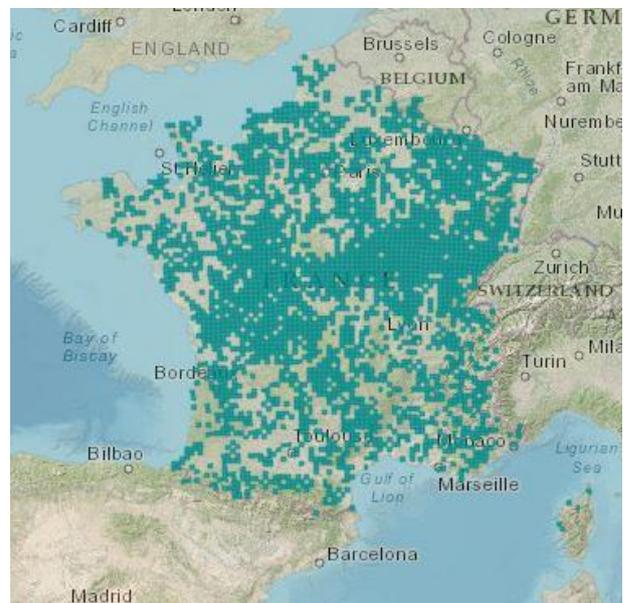


Figure 4 : Répartition nationale du Grand murin

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)



Figure 5 : Répartition nationale de la Sérotine commune

1.2.2. Pipistrelle commune

Présentation générale du cortège

D'après les inventaires, la Pipistrelle commune est présente en zone d'étude. L'espèce est **protégée**.



Photo 6 : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), © Ludovic Jouve

Biologie et écologie

La Pipistrelle commune est sûrement la plus plastique de toutes les espèces de chiroptères de France métropolitaine. On la retrouve dans une grande variété de milieux, même au cœur des zones fortement urbanisées. Pour le gîte, la Pipistrelle commune est principalement anthropophile. Le bardage de bâtiments, les combles et greniers, les tunnels, et diverses anfractuosités en façade ou encore les volets extérieurs sont fréquentés pour la mise-bas et l'hibernation. La Pipistrelle commune peut également occuper des cavités arboricoles en été comme en hiver. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et dans une moindre mesure les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. La Pipistrelle commune chasse les diptères mais aussi des lépidoptères, coléoptères, trichoptères, éphémères, etc.

Statuts réglementaires

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Directive Habitats	Ann. IV
Convention de Berne	Annexe III
Liste rouge nationale	Quasi-menacée
Liste rouge régionale	/
Espèce déterminante de ZNIEFF	Oui selon effectifs en hibernation, transit, estivage, nurserie et sur terrain de chasse

Menaces et causes de déclin

Le fait que la Pipistrelle commune soit la plus abondante des chauves-souris de France métropolitaine masque les menaces qui pèsent sur celle-ci. En effet, elle est vulnérable à la modification et à la perturbation de ses habitats, aux collisions routières et éoliennes, à la condamnation de ses gîtes en milieu bâti (isolation en façade, fermeture des tubages de cheminées, etc.), à la diminution de ses ressources alimentaires (agriculture intensive), mais aussi à la prédation par le chat domestique, etc.

Répartition nationale (d'après MNHN, 2024)



Figure 6 : Répartition nationale de la Pipistrelle commune



SIEGE – AGENCE NORD

 **ADRESSE**
1 rue des fonds hanons
59144 JENLAIN

 **TELEPHONE**
03.59.38.22.58
06.28.93.32.17

 info@rainette-ecologie.com

AGENCE GRAND EST

 **ADRESSE**
110 rue des quatre éléments
54340 POMPEY

 **TELEPHONE**
03.83.51.20.38
06.42.08.52.94

 m.delattre@rainette-ecologie.com

AGENCE NORD OUEST

 **ADRESSE**
App. 4, 5bis rue de la cavée
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME

 **TELEPHONE**
02.31.29.85.34
06.08.73.27.98

 c.villedieu@rainette-ecologie.com

AGENCE ILE-DE-FRANCE

 **ADRESSE**
10 route de saint-leu
77240 CESSON

 **TELEPHONE**
07.72.51.53.92

 s.guingand@rainette-ecologie.com

ANTENNE OISE

 **ADRESSE**
18 rue d'allonne
60000 BEAUVAIS

 **TELEPHONE**
03.59.38.22.58
06.28.93.32.17

 info@rainette-ecologie.com

ANTENNE SUD OUEST

 **ADRESSE**
Espace de coworking
31500 TOULOUSE

 **TELEPHONE**
07.50.59.83.47

 r.berrabah@rainette-ecologie.com